



**Syndicat National  
des Affaires  
Culturelles**

#### **MODALITES DE PAIEMENT**

- Les retraités ou personnels en disponibilité règlent une 1/2 cotisation ne pouvant être inférieure à 30 euros.
- Les agents exerçant dans les DOM bénéficient d'une réduction de cotisation d'un pourcentage égal à celui de la prime de vie chère inscrite sur le bulletin de salaire (expl : 40 % pour la Martinique)
- Les paiements par chèque peuvent s'effectuer en 1, 2 ou 3 fois maximum à l'ordre du SNAC-FSU

**La cotisation est calculée à partir du net imposable annuel**

#### **BAREME 2026**

Inférieur à 13.999€ :	29 €
de 14.000€ à 15.999€ :	36 €
de 16.000€ à 17.999€ :	44 €
de 18.000€ à 19.999€ :	53 €
de 20.000€ à 21.999€ :	62 €
de 22.000€ à 23.999€ :	71 €
de 24.000€ à 25.999€ :	82 €
de 26.000€ à 27.999€ :	93 €
de 28.000€ à 29.999€ :	106 €
de 30.000€ à 31.999€ :	119 €
de 32.000€ à 33.999€ :	132 €
de 34.000€ à 35.999€ :	147 €
de 36.000€ à 37.999€ :	162 €
de 38.000€ à 39.999€ :	179 €
de 40.000€ à 41.999€ :	196 €
de 42.000€ à 43.999€ :	214 €
de 44.000€ à 45.999€ :	233 €
de 46.000€ à 47.999€ :	252 €
de 48.000€ à 49.999€ :	273 €
de 50.000€ à 51.999€ :	294 €
de 52.000€ à 53.999€ :	316 €
de 54.000€ à 55.999€ :	339 €
de 56.000€ à 57.999€ :	363 €
de 58.000€ à 59.999€ :	388 €
de 60.000€ à 61.999€ :	414 €
de 62.000€ à 63.999€ :	440 €
Supérieur à 64.000€ :	468 €

- A titre facultatif, tu as la possibilité d'ajouter à ton versement, 50 € au titre de la cotisation de solidarité destinés à financer les actions d'envergure nationale, les contentieux en cours et les actions de formation.

## **BULLETIN D'ADHESION 2026**

à renvoyer au SNAC-FSU, 1 rue des Quatre Fils 75003 PARIS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Etablissement, service d'affectation :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Corps :

Montant total de cotisation :

euros

Grade :

Date de naissance :

TITULAIRE      CDI      CDD      AUTRE



RETRAITE

DISPONIBILITE



**N'oubliez pas de joindre à ce bulletin d'adhésion la copie de la fiche de paie de décembre 2025**

Date :

Signature :

Rappel :

**66% de la cotisation syndicale est remboursable en crédit d'impôt**

Mode de paiement :  
(cocher la case correspondante)

Paiement par  
chèque(s) joint(s)

Nombre de chèques

Paiement par  
prélèvements  
automatiques

Joindre obligatoirement un  
RIB et compléter une  
autorisation de prélèvement

Le calendrier des  
prélèvements automatiques  
est le suivant :

- 2 février
- 2 avril
- 2 juin
- 2 août
- 2 octobre
- 2 décembre